

Département de Seine et Marne  
Arrondissement de PROVINS  
Canton de PROVINS  
✂✂✂  
Commune de Melz-sur-Seine  
01-64-00-74-43  
[mairie.melz-sur-seine@orange.fr](mailto:mairie.melz-sur-seine@orange.fr)

## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quatorze le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Jean-Pierre ROCIPON, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur Jean-Pierre ROCIPON, Madame Nathalie ROUSSELET, Monsieur Hervé MANDON, Suzan BADIN, Frédéric EYMA, Alain LECHENEAU, Bernard LEFEBVRE, Gérard LEYMAN.

**Absentes excusé et représentée** :

Madame Mélanie CHAMPAGNAT donne pouvoir à Madame Nathalie ROUSSELET,  
Madame Marilyn BARON- GAUTHIER donne pouvoir à Monsieur Gérard LEYMAN  
Madame Aurore STIBLER donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ROCIPON

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Gérard LEYMAN.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le PV du 26 Mars 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 18H45.

### **I/DELIBERATION DE L'APROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET EAU M49**

Le Maire donne la parole à Nathalie ROUSSELET qui présente le compte administratif 2014 du budget de l'eau aux Membres du Conseil Municipal :

**En section de fonctionnement :**

**DEPENSES** → 35 149.56 €uros

**RECETTES** → 38 826.40 €uros

Le résultat de l'exercice au 31/12/2014 est de ..... 3 676.84 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2013 ..... 55 484.96 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2012 ..... 59 407.46 €uros

En section d'investissement :

**DEPENSES** → 282 137,76 €uros

**RECETTES** → 25 474,22 €uros

Le résultat de l'exercice au 31/12/2014 est de ..... -256 663.54 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2013 ..... 178 896.17 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2012 .....47 005.12 €uros

Nathalie ROUSSELET précise que les résultats du compte de gestion 2014 du Receveur Principal sont identiques à ceux du compte administratif 2014 du budget eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** le compte administratif 2014 du budget eau de Monsieur le Maire tel qu'il a été présenté.

**9 VOIX POUR**  
**2 ABSTENTIONS**

### **II/DELIBERATION POUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE MADAME LE TRESORIER – BUDGET EAU M49.**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 du budget eau, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal **déclare** que le compte de gestion du budget de l'eau dressé pour l'exercice 2014 par Madame SANINI, Comptable public à la Trésorerie de Provins, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, puisque identique au compte administratif 2014 de l'eau.

**9 VOIX POUR**  
**2 ABSTENTIONS**

### **III/DELIBERATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET EAU M49**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement au 31/12/2014 de 3 676.84 €uros
- Un report de fonctionnement du 31/12/2013 de 55 484.96 €uros

- Un déficit d'investissement au 31/12/2014 de - 256 663.54 €uros
- Un report d'investissement du 31/12/2013 de 178 896.17 €uros

**Soit un résultat de clôture comme suit :**

- \* 59 161.80 €uros Excédent de fonctionnement au 31/12/2014
- \* -77 767.37 €uros Déficit d'investissement au 31/12/2014

Le Service de l'Eau dégage donc un déficit global de **-18 605.57 €uros** sur l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :**  
 Cette somme est à reporter au compte D001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

**9 VOIX POUR  
 2 ABSTENTIONS**

**IV/DELIBERATION POUR LE VOTE DU BUDGET « EAU – M49 »  
 EXERCICE 2015**

Le Maire présente le budget de l'eau 2015 aux Membres du Conseil Municipal par chapitre.

Celui-ci s'équilibre ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	48 800.00 €	48 800.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	89 267.37 €	254 361.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** le budget primitif du Service de l'Eau pour l'exercice 2015 tel qu'il a été présenté.

**9 VOIX POUR  
 2 ABSTENTIONS**

**I/DELIBERATION DE L'APROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
 2014 – COMMUNE M14**

Le Maire donne la parole à Nahalie ROUSSELET qui présente le compte administratif 2014 de la commune aux Membres du Conseil Municipal :

En section de fonctionnement :

- DEPENSES** → 258 871.22 €uros
- RECETTES** → 303 981.05 €uros

Le résultat de l'exercice au 31/12/2014 est de ..... 45 109.83 €uros  
 Résultat de clôture de l'exercice 2013 est de ..... 297 421.05 €uros  
 Résultat de clôture de l'exercice 2014 est de ..... 270 508.34 €uros

En section d'investissement :

**DEPENSES** → 42 936.23 €uros

**RECETTES** → 85 007.55 €uros

Le résultat de l'exercice au 31/12/2014 est de ..... 42 071.32 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2013 est de..... – 37 823.13 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2014 est de ..... 4 248.19 €uros

Nathalie ROUSSELET précise que les résultats du compte de gestion 2014 du Receveur Principal sont identiques à ceux du compte administratif 2014 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** le compte administratif 2014 du budget de la commune de Monsieur le Maire tel qu'il a été présenté.

**9 VOIX POUR**  
**2 ABSTENTIONS**

## **II/DELIBERATION DE L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE MADAME LE TRESORIER – BUDGET COMMUNE M14.**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame le Trésorier de Provins, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, puisque identique au compte administratif 2014 de la commune.

**9 VOIX POUR**  
**2 ABSTENTIONS**

## **III/DELIBERATION POUR LE VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES – ETAT 1259 – ANNEE 2015**

Le Maire précise que les bases prévisionnelles, sur lesquelles les taux votés s'appliquent n'ont pas augmenté pour la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe foncière non bâtie.

Il demande aux Membres du Conseil Municipal de laisser les taux inchangés pour l'année 2015. Compte tenu des bases prévisionnelles, le produit attendu sera de 112 264€.

Les taux sont présentés ci-dessous.

		<u>2014</u>	<u>2015</u>
♦ TAXE D'HABITATION	11.99%	49 639	49 639
♦ TAXE FONCIERE BATIE	14.99%	38 584	38 584
♦ TAXE FONCIERE NON BATIE	43.95%	24 041	24 041
Produit attendu →		112 264	112 264

Soit un produit attendu identique à 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015.

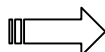
## 11 VOIX POUR

### IV/DELIBERATION POUR LE VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2015

Le Maire propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

- C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)	4 000.00€
- COOPERATIVE SCOLAIRE	1 000.00€
- LES AMIS DU FOYER	500.00€
- INSTANCE COORDINATION LOCALE	100.00€
- A D M R	200.00€
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	50.00€
- ASSOCIATION KID COOL	300.00€
- ASSOCIATION TEAM 77	200.00€

Soit un total de subvention de



6 350.00€

Les 1 000 euros attribués habituellement au foyer seront répartis car le foyer possède déjà un fond de caisse suffisant.

L'intérêt est de récompenser les associations qui font vivre le village telles que KID COOL pour 300 euros et la TEAM 77 pour 200 euros, le foyer pour 500 euros.

Ces associations devront fournir leur bilan financier en fin d'année.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** les subventions communales 2015 telles qu'elles ont été présentées ci-dessus.

## 11 VOIX POUR

### V/DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET « COMMUNE » M14

Après avoir examiné le compte administratif 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2014 fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de 270 508.34 €uros

Un excédent d'investissement de 4 248.19 €uros

Le Conseil Municipal **décide de reporter en compte 001 report d'excédent d'investissement la somme de 4 248.19€ et en compte 002 report d'excédent de fonctionnement la somme de 270 508.34€**

**Soit un résultat de clôture comme suit :**

- \* 270 508.34 €uros                      Excédent de fonctionnement au 31/12/2014
- \* 4 248.19 €uros                        Excédent d'investissement au 31/12/2014

## **11 VOIX POUR**

### **VI/DELIBERATION DU VOTE DU BUDGET « COMMUNE » EXERCICE 2015**

Le Maire présente le budget communal 2015 aux Membres du Conseil Municipal par chapitres.

Celui-ci s'équilibre ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	547 593 95 €	547 593 95 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	299 615.00 €	299 615.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** le budget de la commune pour l'exercice 2015 tel qu'il a été présenté.

## **11 VOIX POUR**

### **HISTORIQUE DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET COMMUNAL**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b><u>2005</u></b>	32 846.00€	-14 428.85€
<b><u>2006</u></b>	67 849.15€	-11 881.82€
<b><u>2007</u></b>	50 100.52€	78 927.49€
<b><u>2008</u></b>	128 636.59€	45 677.02€
<b><u>2009</u></b>	177 773.17€	30 636.65€
<b><u>2010</u></b>	253 632,06 €	- 212.77€
<b><u>2011</u></b>	222 782,64 €	- 497,53 €
<b><u>2012</u></b>	280 576.54 €	4 495,41 €
<b><u>2013</u></b>	297 421.05 €	- 3 823.13 €
<b><u>2014</u></b>	270 508.34 €	4 248,19 €

**Questions diverses :**

## **I/DELIBERATION POUR DON DU SOLDE DU COMPTE BANCAIRE SUITE A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION APC.**

### **- Don**

Monsieur le Maire nous informe que suite à sa dissolution, l'Association des Propriétaires Chasseurs (APC) fait don d'une somme de 108€ par chèque CRCB N°1909338 au profit de l'association des personnes âgées et d'une somme de 108.01€ par chèque CRCB n°1909337 au profit de l'école de Blunay.

Monsieur le Maire propose de mettre ces chèques à l'encaissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte** à l'unanimité l'encaissement des chèques au profit de l'école de Blunay et de l'Association des personnes âgées.

### **11 VOIX POUR**

## **II/DELIBERATION POUR LA REMISE EN ETAT DU MONUMENT AUX MORTS RUE DU CHENE BLUNAY**

### **- Monument aux morts**

Monsieur Le Maire nous informe de l'avancée des travaux concernant la rénovation du Monument aux Morts de Blunay.

Un devis des Jardins de la Brie pour la somme de 1 008.96€ TTC est présenté.

Ce devis comprend : le "grignotage" des anciennes souches de conifères existantes et grignotage des racines sur 3 côtes afin de prévoir la nouvelle plantation, la fourniture et la plantation de carpinus betulus racines nues 125/150.

En parallèle, Monsieur Gérard LEYMAN rénove les rambardes de la façade (soudure, peinture...).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le devis de rénovation des Jardins de la Brie pour la somme de 1 008.96 €TTC.

### **11 VOIX POUR**

#### **1/ INFORMATION : Course cycliste**

Monsieur le Maire nous informe qu'une course cycliste aura lieu le 27 Mai 2015 organisée par TEAM94 VILLENEUVOISE, comme l'an dernier.

Alain LECHENEAU et Suzan BADIN attirent l'attention sur les conditions de sécurité et d'organisation de cette manifestation. Ils demandent l'envoi d'un courrier pour se mettre en rapport avec les organisateurs et leur réserver le meilleur accueil (encadrement et sécurité pour la réussite de cette journée).

Le départ sera donné sur la place Vanhoutte.

## **2/ INFORMATION : Information sanitaire**

Monsieur le Maire nous informe que l'ARS (Agence Régionale de Santé) a émise une information concernant le problème des chenilles processionnaires.

Monsieur le Maire propose la distribution d'une note d'informations présentant aux habitants de la commune les dangers de ces chenilles processionnaires.

## **3/ INFORMATION : Moustiques**

Monsieur le Maire nous informe que le traitement contre les moustiques aura lieu le mercredi 15 avril 2015.

## **4/ INFORMATION : Entretien**

Monsieur Frédéric EYMA intervient pour nous informer qu'il a effectué avec Monsieur le Maire un recensement des chemins communaux sur lesquels il faut intervenir rapidement.

La convention signée par la Commune avec Monsieur Jean-Pierre Leroy permettra de répondre à ces besoins et dans le respect des priorités qui vont être fixées.

## **5/ INFORMATION : La Chapelle**

Monsieur Frédéric EYMA intervient quant à l'avenir de la Chapelle de Blunay. Il fait part à l'ensemble du conseil de l'état de dégradation de cette chapelle et qu'il devient très urgent d'agir pour faire une estimation sur la rénovation, la transformation ou la vente de ce bien.

Monsieur Suzan BADIN se propose pour étudier les différentes possibilités concernant son (recyclage), sa réaffectation.

De son côté, Monsieur le Maire se charge de faire estimer celle ci par les domaines.

Toutes les possibilités restent envisageables à ce jour (rénovation, vente, etc...)

## **6/ INFORMATION : les Panneaux de signalisation**

Monsieur Gérard LEYMAN intervient concernant les différents panneaux à changer dans la commune. Il demande aux élus de revoir la signalisation du ralentisseur Grande Rue de Blunay. Les membres du conseil vont se concerter pour tenter quelques réparations prochainement.

## **7/ INFORMATION : Les Déchets verts**

Monsieur le Maire relance le débat sur une mise au propre de la décharge. Monsieur LETANG devait nous proposer une solution pour remettre le terrain en état.

Monsieur Alain LECHENEAU, Monsieur Suzan BADIN et Frédéric EYMA proposent l'arrêt de la décharge par mise au propre.

Monsieur Jean-Pierre ROCIPON propose de revoir ce dossier après la mise en route des chantiers d'insertion, de voir la mise en place de panneaux d'interdiction de dépôt de déchets, de demander une convention pour la déchetterie de Nogent-sur-Seine, de se rapprocher du SMETOM pour demander des conseils et informations utiles.

## **8/ INFORMATION : Gestion du personnel communal**



Monsieur Suzan BADIN revient sur la nouvelle organisation du personnel communal dont la fonction a été confiée à Monsieur Hervé MANDON.

Le personnel en poste forme une très bonne équipe et fonctionne très bien.

**9/ INFORMATION : La fête Communale**

Monsieur Suzan BADIN pose la question pour le montage des stands, l'achat de quelques fournitures pour le montage.

Il propose de mettre à disposition sa résidence pour réaliser ces montages.

La réunion aura lieu le 21/04/2015 à 18H en mairie.

Monsieur Suzan BADIN et Monsieur Frédéric EYMA demande d'envoyer une convocation aux responsables du foyer pour discuter de la partie restauration.

Plus de questions n'étant posées, la séance est levée à 20h05.